

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 juillet le Conseil Municipal de la Commune de Fontpédrouse régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil de la Commune. sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents : CALVET Chantal, OLIVARI Jeannine, OLIVIERI Gérard, DANJON Anne-Renée, GLORIES Marc, OLIVIERI Chantal, GOURBIN Thomas, MONE Olivier, MONE Henri

Absents : LABRIC Sébastien,

Secrétaire de séance : Marc GLORIES

Date de la convocation: 20 juillet 2022

La séance a débuté sans public

Mme Le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FACTURES D'ELECTRICITE AUX BAINS DE SAINT THOMAS.

L'an deux mille vingt-deux le 28 juillet le Conseil Municipal de la Commune de Fontpédrouse régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil de la Commune.

Madame Chantal CALVET, Maire, fait part que trois factures d'électricité ont été payées à tort par la Commune alors qu'elles s'adressaient aux bains de Saint Thomas ; Ci-dessous le détail :

Facture en date du 27/01/2021 n°066202100022609 d'un montant de 180.06 euros

Facture en date du 02/06/2021 n°066202100035289 d'un montant de 144.94 euros

Facture en date du 28/10/2021 n°066202100056168 d'un montant de 113.47 euros

Madame le Maire propose que l'Etablissement des Bains de Saints Thomas rembourse la totalité de ces factures pour un montant total de 438.47 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

1) **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire :

Que l'établissement des Bains de Saints Thomas rembourse la totalité de ces factures pour un montant total de 438.47 euros.

AUTORISATION DE REAMENAGEMENT DES EMPLACEMENTS DU CAMPING DE FONTPEDROUSE

L'an deux mille vingt-deux le 28 juillet le Conseil Municipal de la Commune de Fontpédrouse régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil de la Commune.

Madame Chantal CALVET, Maire, fait part ;

Suite à la visite de la sous-commission départementale en date du 18 mai 2022 pour la sécurité des terrains de campings et de stationnement de caravanes.

Suite à l'avis favorable de la sous-commission pour la poursuite de l'ouverture au public.

Suite à l'arrêté en date 01 juin 2022 portant sur « autorisation à la poursuite de l'ouverture au public d'un terrain de camping »

Prenant en compte la demande des gestionnaires du camping, Madame LEPINE Audrey et Monsieur MAES Mickaël souhaitant passer de 38 à 41 emplacements à périmètre constant.

Madame Le Maire propose de déposer une déclaration préalable pour le réaménagement des emplacements du camping de Fontpédrouse en passant de 38 emplacements à 41 emplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

1) APPROUVE la proposition de Madame le Maire :

De déposer une déclaration préalable pour le réaménagement des emplacements du camping de Fontpédrouse en passant de 38 emplacements à 41 emplacements.

POINTS DIVERS

Régie électrique :

Voir avec le conseil d'administration de la régie électrique la possibilité de mettre en place un éclairage bas de cheminement (Comme par exemple Cami de les Oumes et Cami de Segalera) sur la voie desservant les parcelles A753, A1107, A1254.

Convention et utilisation de la salle des associations à titre gratuit :

Pour l'utilisation régulière : faire signer les documents, faire la remise de clés et mettre sur les contrats dates prévues, si il y a des changements alors faire un avenant de dates.

Pour l'utilisation ponctuelle : une convention devra être établie.

Par ailleurs, il faut penser à mettre des panonceaux à côté des boitiers de la climatisation donnant les consignes pour optimiser la consommation d'énergie.

Mur de soutènement parcelle A669 :

Il est nécessaire de faire vérifier l'état du chemin communal sous le mur de la parcelle A669, si il est considéré comme dangereux, alors un arrêté sera pris pour interdire le passage. Un rappel de ses obligations sera fait au propriétaire de la parcelle déjà avisé en 08/2020.

Procédure d'expropriation : Mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour la création d'une aire de stationnement réversible

Mme le Maire précise que vu qu'il s'agit d'un sujet sensible la mise en œuvre de cette procédure ne sera engagée que si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité

Deux conseillers sont contre car ils n'ont pas la garantie que le CD66 invalidera le stationnement le long de la route.

La procédure est donc mise en suspend.

M Olivieri Gérard 1er adjoint et M Olivier MONE Conseiller vont se mettre en rapport avec le Service Départemental des Routes afin d'obtenir les précisions et garanties qui leur font défaut.

- Autorisation de passage :

Suite à la demande d'un éleveur de Palau de Cerdagne d'utiliser la piste forestière pour alimenter le berger du GP de Nyer, il a été décidé :

3 oui

1 abstention

5 non

Par conséquent l'autorisation de passage est refusée.

Affouage:

Affouage : 3 inscrits

La répartition des lots est prévue en septembre

Compte rendu de la réunion de l'AMF :

Olivier MONE fait le compte rendu de la réunion "déserts médicaux" initiée par l'AMF à laquelle il a assisté.

Seule bonne nouvelle la création d'un CHU à l'hôpital de Perpignan.

Travaux :

à prévoir :

Recimenter la rigole qui va de la fontaine à la tour David (Prats Balaguer)

Poser la plaque de l'écomusée avant l'inauguration (12/08)

Travaux à venir chemin du Ribas :

Rapport sur dernière visite du Maître d'œuvre et de l'entreprise en charge des travaux. Démarrage prévu début septembre (report à la demande de l'entreprise). Au vu de la dégradation du chemin, l'entreprise doit revoir la mise en œuvre des travaux. Gérard OLIVIERI souhaite faire un point avec le Maître d'œuvre avant le lancement des dits travaux.

Proposition du service Déchets de la Communauté de Communes :

Proposition du service Déchets de la Communauté de Communes du Conflent d'organiser des réunions publiques d'informations sur le thème des déchets (3 propositions : "voyages des déchets", "rappel consignes de tri", "compostage")

Le Conseil Municipal choisit le « voyage des déchets ».

Marc Glories Conseiller se met en rapport avec le chargé de mission afin de déterminer une date.

Canal d'arrosage :

Olivier MONE Conseiller souhaiterait remettre en service la branche ouest du canal d'arrosage de Prats Balaguer.

En tout premier lieu, il semble indispensable

1- de savoir s'il existe toujours un moyen physique d'alimenter en eau cette branche et si cette branche est toujours en capacité d'accueillir l'eau.

2- de se concerter avec tous les propriétaires arrosants que ce soit de la branche Est ou de la branche Ouest afin d'éviter des conflits dans la gestion de l'arrosage.

Par ailleurs, Mme le Maire tient à souligner l'implication des "propriétaires arrosants" dans le nettoyage et la mise en eau du canal de Prats Balaguer pour la saison 2022.

Séance levée à 20h50